

OMPI



AB/I/30
ORIGINAL: anglais
DATE:

23 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

**ORGANES ADMINISTRATIFS
DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI ET LES BIRPI**

**Première Série de Réunions
Genève, 21-29 septembre 1970**

CONDITIONS D'ENGAGEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

Rapport de M. Stamm (Suisse),
Président du Groupe de travail ad hoc

RESUME

Le présent document contient le projet de lettre énonçant les conditions d'engagement du Professeur G.H.C. Bodenhausen en qualité de Directeur général de l'OMPI.

1. Le Groupe de travail ad hoc, composé de représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'Union soviétique s'est réuni le 23 septembre 1970 sous la présidence de M. Stamm (Suisse) avec le Professeur Bodenhausen et a convenu avec lui des conditions de son engagement (voir le point 5 de l'ordre du jour WO/GA/I/1.Rev. de l'Assemblée générale de l'OMPI) en qualité de Directeur général. Ces conditions sont à tous égards (y compris le traitement, les indemnités et les droits de retraite) identiques à celles dont bénéficiait le Professeur Bodenhausen en tant que Directeur des BIRPI.

2. Les conditions d'engagement sont énoncées dans le projet de lettre ci-joint, adressé par le Président de l'Assemblée générale de l'OMPI au Directeur général.

(Traduction)

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous informer que l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle vous a nommé Directeur général de cette Organisation.

Votre nomination prend effet à la date de ce jour et vos fonctions se termineront à la fin du mois au cours duquel votre successeur aura été élu par la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Les conditions de votre nomination sont les suivantes : vous aurez tous les droits et obligations prévus par le Statut et le Règlement du personnel en ce qui concerne le Directeur général. Il est entendu que tous les droits dont vous avez bénéficié en tant que Directeur des Bureaux Internationaux Réunis pour la Protection de la Propriété Intellectuelle vous restent entièrement acquis et ne sont diminués en aucune façon.

Avec mes félicitations réitérées et mes vœux de plein succès, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

E. Armitage
Président de
l'Assemblée générale de l'OMPI

Professeur G.H.C. Bodenhausen
32, chemin des Colombettes
Genève